REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

33 Municipal:

L'AN deux mille dix-huit, le 17 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle

Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre

Nombre de Conseillers

PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme

Nombre de votants :

VILLER.

32

ABSENTS:

Date de convocation :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

11 mai 2018

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Date d'affichage:

24 mai 2018

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180517-DELIB180503-DE Date de télétransmission : 23/05/2018 Date de réception préfecture : 23/05/2018



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

QUESTION N° 3

<u>OBJET</u>: Dispositif « Cœur de Ville » pour la redynamisation des centres-villes des Communes – Intégration de la ville de Riom au dispositif et délégation au Maire pour signer une convention cadre pluriannuelle

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 4 mai 2018.

Le ministre de la Cohésion des territoires a dévoilé le 27 mars la liste des 222 communes bénéficiaires du plan « Action Coeur de ville », qui vise à redynamiser les centres-villes des communes petites et moyennes. La Ville de Riom ayant été retenue à ce titre, elle va solliciter l'Etat afin de financer un certain nombre des actions qu'elle souhaiterait mettre en œuvre.

Ces actions sont à l'heure actuelle en cours de définition dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-ville portée conjointement par la Ville de Riom et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans dont le comité de pilotage se réunira prochainement afin d'arrêter les projets à mettre en œuvre.

Ces projets doivent s'intégrer dans les axes qui président à l'élaboration du diagnostic du territoire.

Ces axes sont:

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Et fournir l'accès aux équipements et services publics.

Afin d'aller plus avant, il convient – à la suite de la sélection de la candidature de la ville de Riom par l'Etat – qu'elle accepte désormais Accusé de réformellementeson intégration au dispositif.

Date de réception préfecture : 23/05/2018

Date de réception préfecture : 23/05/2018



Il convient également, à la demande de l'Etat qui doit mettre en œuvre le dispositif, qu'une convention pluriannuelle soit signée avec lui et les éventuels co-financeurs avant la fin de mois de juin (date incompatible avec celle du prochain Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'intégration de la ville de Riom au dispositif cœur de ville initié par l'Etat,
- donner délégation au Maire aux fins de signer la convention pluriannuelle de programmation (dont un modèle type est annexé à la présente) qui intègrera les actions dégagées par l'étude de redynamisation du centre-ville dont le comité de pilotage se réunira prochainement ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire s'engageant par ailleurs à communiquer au prochain Conseil Municipal la liste des projets arrêtée par le comité de pilotage de l'étude de redynamisation du centre-ville et intégrée dans ladite convention pluriannuelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180517-DELIB180503-DE Date de télétransmission : 23/05/2018 Date de réception préfecture : 23/05/2018

